

Philosophiques

philosophiques

Nation, Souveraineté, Droits, Actes du IV^{ème} Colloque interdisciplinaire de la Société de philosophie du Québec : la question nationale. Montréal, Bellarmin, et Paris, Desclée, 1980, 197 p.

Josiane Boulad Ayoub

Volume 9, numéro 2, octobre 1982

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/203202ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/203202ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société de philosophie du Québec

ISSN

0316-2923 (imprimé)

1492-1391 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Boulad Ayoub, J. (1982). Compte rendu de [*Nation, Souveraineté, Droits, Actes du IV^{ème} Colloque interdisciplinaire de la Société de philosophie du Québec : la question nationale.* Montréal, Bellarmin, et Paris, Desclée, 1980, 197 p.] *Philosophiques*, 9(2), 342–344. <https://doi.org/10.7202/203202ar>

Nation, Souveraineté, Droits, Actes du IV^{ème} Colloque interdisciplinaire de la Société de philosophie du Québec: la question nationale. Montréal, Bellarmin, et Paris, Desclée, 1980, 197 p.

par Josiane Boulad Ayoub

Les dix communications présentées aux tables-rondes du IV^e colloque interdisciplinaire de la Société de Philosophie du Québec (septembre 1979, Université Laval) sont regroupées dans cet ouvrage, à l'enseigne d'une réflexion sur la «question nationale».

Quatre ensembles de textes, d'inégale densité théorique, abordent le problème sous les angles imposés par le thème respectif des quatre tables-rondes du colloque. Dans le premier ensemble, l'un des plus dynamiques du recueil, «l'idée de nation», les deux textes qui en font partie, réévaluent chacun à leur manière, les hypothèses relatives à leur objet. Ainsi J.J. Simard, du département de sociologie de Laval, après avoir dégagé succinctement l'armature conceptuelle du discours nationaliste québécois à travers les trois phases de son développement historique propose, de façon féconde, de «traduire la question nationale comme celle de la dialectique de la culture et de l'économie». Le lecteur appréciera la pertinence de la critique que fait Simard des interprétations théoriquement paresseuses ou pseudo dialectiques qui ont encore cours mais surtout son insistance à rétablir la logique de la socialité, si l'on veut en comprendre l'efficace, comme celle de la dialectique du symbolique et du matériel. L'auteur indique avec netteté les points dont on ne peut faire l'économie lorsqu'il s'agit de rendre compte, dès qu'on abandonne l'invocation magique de la détermination en dernière instance, des procès constitutifs des rapports sociaux en général et de ceux d'une société concrète précise: le Québec. Pour sa part, N. Laurin-Frenette, du département de sociologie de l'UQAM, dénonce avec justesse l'impasse où viennent s'enfermer la plupart des théoriciens de la nation et des phénomènes nationaux. Impasse inévitable, selon l'auteur, aussi longtemps que sera méconnu «ce fait démontrable: l'objet de (la) théorie (la nation) est lui-même une théorie». Laurin-Fredette étaye son jugement par l'analyse de deux formes courantes que revêt la démarche circulaire du discours sur la question nationale. Elle assimile, tout compte fait, ce discours «à un discours théorique de l'idéologie: tautologique, circulaire et stérile». Reste à savoir si l'acception strictement péjorative que l'auteur confère au statut du discours idéologique, dans le sillage d'un certain positivisme inhérent aux positions marxistes traditionnelles sur l'idéologique, n'interdit pas alors d'explorer les effets internes et externes de la reproduction sociale du discours nationaliste. Ce discours, lors même qu'il est jugé vrai ou faux, «monotone, répétitif, ennuyeux», n'a-t-il pas été partie prenante et n'est-il pas encore à l'oeuvre dans les procès sociaux d'appropriation symbolique et matérielle propres au Québec? ou encore: on ne vient pas à bout d'une théorie en se contentant de la déclarer fausse, disait Engels. Libérer de l'impasse, tel est néanmoins le gain dynamique des propositions de Laurin-Frenette puisqu'elles déplacent le terrain où devra s'exercer le travail théori-

que: «se situer hors du discours de la nation . . . » et comme ce discours s'inscrit dans l'État, il s'agira à partir d'une «conception non nationale de l'État . . . » et «d'une théorie non nationale des classes» de commencer l'analyse des rapports et des stratégies qui se développent «dans le champ global des procès de production, de reproduction et de contrôle». Restreinte, il est vrai, aux limites d'un exposé dans le cadre d'un colloque, l'auteur se montre un peu trop brève sur les concepts nécessaires au réaménagement de l'analyse.

Le deuxième ensemble exploite le problème des rapports entre l'idée de nation et l'idée de souveraineté politique. Le texte de A. Vachet, des Sciences Politiques d'Ottawa, reste trop sommaire pour la richesse de la matière choisie: une critique de l'Idée et de la pratique de la souveraineté. A. Paradis, du département de philosophie de l'U.Q.T.R. affrontant un thème épineux: «les marxistes et la question nationale» expose sans complaisance les positions hétérogènes, voire contradictoires, des marxistes au regard des luttes nationalistes. Dans la deuxième partie de son texte lucide il soutient des thèses personnelles à partir d'une réflexion sur les moyens de composer les exigences théoriques du marxisme avec une pratique politique cohérente à l'évolution historique du Québec.

Si les deux ensembles précédents traitaient au premier chef du politique, le troisième ensemble regroupe les textes plus directement engagés dans la politique: le thème directeur étant celui de la situation au Québec à la lumière de l'idée de nation et de l'idée de souveraineté politique. Le partisan péquiste se satisfera du ton de la communication intitulée: «la question nationale à la veille du référendum» faite par le ministre J.Y. Morin qui a choisi de la transformer en discours politique. En revanche, le député de Saint-Laurent à l'Assemblée nationale du Québec, C. Forget, tente de montrer que la souveraineté politique ne constituerait pas «un attribut nécessaire de la nation» par une analyse succincte mais claire et pertinente du concept de nation et de celui de souveraineté. G. Bergeron, des Sciences Politiques de Laval, propose «une solution super-fédéraliste à la crise canadienne» qui, demeure, quoiqu'il s'en défende, une «constitution de professeur» — comme lui-même l'écrit, mais peut-être pour d'autres raisons que celles qu'il reprend et qui tiennent sans doute aux limites mêmes d'un modèle: la théorie ne résoud pas le problème politique, elle le pose.

L'état n'est pas seulement fait de discours et ce n'est pas le modèle théorique, le plus séduisant fût-il, logiquement parlant, qui détient en dernier lieu la vérité sur lui. La solution n'a jamais été spéculative mais historique. Qu'on se rapporte à la célèbre *lettre VII* de Platon!

Enfin, avec le dernier ensemble, le lecteur trouvera posé le problème du nationalisme des droits des minorités et des droits de la personne. Y. Chauvin de Callières, ancien professeur de philosophie, situe les droits des minorités à travers le monde et à travers l'histoire. *L'hubris* toujours possible qui guette le théoricien politique se voit désamorcée par de pareilles mises en perspective. Il en va de même, avec la pensée sobre et précise de Ch. Taylor de All Souls College (Oxford) qui, dans un texte d'une intelligente concision, s'attache à la

question des rapports entre le « bien de la nation et des droits de la personne ». L'auteur identifiant les enjeux du « langage des droits » en référence à la situation particulière du Québec, établit les conditions du respect de la personne dans un cas concret : la défense des langues et des cultures. Enfin G. Legault, du département de philosophie de Sherbrooke, reformule le thème de la table-ronde comme celui du problème de « conflits de droits » à situer dans leurs contextes de discussion juridique et philosophique. Au terme de son analyse rigoureuse, délestée, autant que faire se peut, de toute charge « idéologique » l'auteur aura livré au lecteur ce qu'il visait : la délimitation objective et minutieuse des « lieux possibles d'argumentation » d'abord du point de vue des catégories de la philosophie du droit puis de celles de la philosophie politique. De surcroît, il aura dégagé avec netteté les « deux fonctions au moins » qu'accomplit toute argumentation sur la question nationale.

Département de philosophie
Université du Québec à Montréal